



Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Territoire et d'Urbanisme
de Beauvois et ses environs

AVIS AU PUBLIC

Mise à disposition du dossier de modification simplifiée n° 2
du Plan Local d'Urbanisme de Beauvois en Cambrésis

Par délibération n° 2021/003 du 1^{er} mars 2021 le Conseil Syndical du SIATUB a prescrit la modification simplifiée n° 2 du Plan Local d'Urbanisme de Beauvois en Cambrésis.

Par délibération n° 2021/007 du 27 avril 2021, le même Conseil Syndical a déterminé les modalités de mise à disposition du public de ce projet de modification.

Le projet de modification du PLU a pour objectif principal de régulariser deux manquements du rapport de présentation soulevés par le Tribunal Administratif de Lille par un jugement rendu le 18 juin 2020, à savoir :

-l'absence de diagnostic précis des activités économiques présentes sur le territoire comprenant notamment leurs caractéristiques majeures et leurs besoins éventuels (en méconnaissance des dispositions de l'article L 151-4 du Code de l'Urbanisme) :

-l'insuffisance de l'analyse des capacités de densification et de mutation de l'ensemble des espaces bâtis.

Le présent projet de modification permet également de répondre aux observations émises tardivement par la Direction Départementale du SDIS du Nord dans le cadre de la consultation des Personnes Publiques Associées engagée lors de la modification simplifiée n° 1 du PLU de Beauvois en Cambrésis.

Le public pourra consulter le dossier et les avis émis par les personnes publiques associées du **lundi 10 mai au vendredi 11 juin 2021 inclus** en Mairie de Beauvois en Cambrésis aux jours et heures d'ouverture habituels du lundi au vendredi de 8h.30 à 12h.30 et de 16h.30 à 18h.

Le dossier sera également mis en ligne, avec les avis émis, sur le site internet de la commune de Beauvois en Cambrésis à l'adresse suivante : beauvoisencambresis.fr

Les observations du public pourront être soit consignées sur le registre ouvert en Mairie de Beauvois en Cambrésis pendant toute la durée précitée soit adressée par courrier transmis au siège du SIATUB en Mairie de Beauvois en Cambrésis – 13, rue Berthelot 59157 Beauvois en Cambrésis ou par voie de messagerie à l'adresse suivante : mairie@beauvoisencambresis.fr

Le présent avis sera affiché en Mairie de Beauvois en Cambrésis et publié sur le site internet de cette commune pendant toute la durée de la mise à disposition du dossier.

A l'issue de la mise à disposition, le Président du SIATUB en présentera le bilan devant le Conseil Syndical qui se prononcera par délibération motivée sur l'approbation du dossier.

Le Président du SIATUB

Yannick HERBET

